



Ville d'Esch-sur-Alzette.

## Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:  
12.03.2015

Date de la convocation des conseillers :  
12.03.2015

point de l'ordre du jour no:  
12A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Séance publique du 20 mars 2015**

**Présents:** Spautz, bourgmestre, Hinterscheid, Codello, échevins,  
Knaff, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Kersch,  
Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

**Absents:** Kox, Tonnar, échevins, Maroldt, Hildgen, Weidig, Bernard,  
Biltgen, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Appel contre les décisions du Tribunal Administratif du 27 janvier 2015 dans le dossier relatifs aux autorisations du Ministre de l'Environnement et du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie Sociale et Solidaire délivrées à la société anonyme Lisé & Fils S.A. en vue de l'exploitation de la fabrique d'asphalte dans la zone «Um Monkeler»

Vu le recours formé par l'administration communale d'Esch-sur-Alzette contre l'arrêté du ministre de l'Environnement du 11 février 2014 autorisant la société anonyme Lisé & Fils S.A. à installer et à exploiter une installation de production d'asphalte avec et sans recyclage dans la zone industrielle « Um Monkeler »;

Vu le recours formé par l'administration communale d'Esch-sur-Alzette contre l'arrêté du 12 février 2014 du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant la société anonyme Lisé & Fils S.A. à installer et à exploiter une installation de production d'asphalte avec et sans recyclage dans la zone industrielle « Um Monkeler »;

Vu les jugements de la 2<sup>ème</sup> Chambre du Tribunal Administratif du 22 janvier 2015 dans les rôles 34235 et 34261 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide  
à l'unanimité**

d'interjeter appel contre les jugements du Tribunal Administratif du 22 janvier 2015 dans les rôles 34235 et 34261.

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15.04.2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,

Suivent les signatures